

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018**

Date de convocation : 12 décembre 2018

Date d'affichage : 12 décembre 2018

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme DARMON Monique, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mme DELAISSE Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme BOUGERET Florence, Mme SOREL Isabelle, Mr DE ALMEIDA José, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr LEMASSON Philippe, Mr LEGRAS Olivier, Mr CATHY Gérard

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques à Mme DARMON Monique, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier (à partir de 21h06)

Absents: Mr PRADEL Angelin, Mr HENTGES Guy, Mme MARTIN Caroline

**Nombre de votants** : 18, puis 19 à partir de 20H45 (arrivée de Mme CAMOU LOPEZ), puis 20 à partir de 21H06 (pouvoir de Mr THOMASSET).

**Secrétaire** : A été nommé(e) secrétaire : Monique DARMON

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre 2018 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 24 septembre, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 17 voix POUR, 1 abstention (DARMON)**

Mme le Maire présente Mr Philippe LEMASSON, nouveau conseiller municipal de la majorité, suite à la démission de Mr Gilles VERMILLON.

**Délibération n°18-050** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **18 voix POUR**, décide d'approuver la révision « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Arrivée de Mme CAMOU LOPEZ à 20H45

**Délibération n°18-051** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, décide d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme.

**Délibération n°18-052** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une autorisation de travaux pour la réhabilitation des salles associatives et du conseil de la commune et accessibilité PMR.

**Délibération n°18-053** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, décide d'actualiser le périmètre de DPU de la commune aux zones urbaines.

**Délibération n°18-054** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, par **19 voix POUR**, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AH06 et autorise Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

**Délibération n°18-055** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, par **19 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec Monde en Marge, Monde en Marche dans le cadre de la construction de logements locatifs situés au 14 route de Chartres, et tous les documents afférents à ce dossier,

**Délibération n°18-056 :** Madame Camille CAMOU LOPEZ, Adjoint au Maire déléguée aux finances, présente le rapport de la CLECT et demande son approbation au conseil,

*Mr LEGRAS :* « Contrairement aux années passées, nous n'avons pas reçu le rapport de la CLECT. Ne l'ayant donc pas lu, nous ne pouvons ni l'approuver, ni le rejeter. Nous nous abstenons donc. »

*En attendant la vérification de cette information, Mme le maire propose de reporter cette délibération au conseil de février.*

**Délibération n°18-057 :** Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Adjoint au Maire déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, adopte la décision modificative n°2 au budget commune 2018 (M14),

*Mr LEGRAS demande quels chapitres sont concernés. Mme CAMOU LOPEZ précise que c'est un virement du chapitre 2313 constructions au chapitre 10223 taxe locale d'équipement en investissement.*

**Délibération n°17-058 :** Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, approuve l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation BP 2019 M14.

**Délibération n°17-059 :** Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, approuve l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation BP 2019 M49.

Pouvoir de Mr THOMASSET Ghislain reçu à 21H06.

**Délibération n°18-060 :** Sur proposition de Madame Axelle DELAISSE, Conseillère municipale, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve la demande de subvention à la région pour l'aménagement d'un city park au stade.

*Mr LEGRAS :* « S'il va de soi que nous sommes favorables à l'installation d'un City-Park, nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, la manière dont le projet a été travaillé.

*Une fois de plus, c'est l'entre soi qui a prévalu. Les commissions n'ont été convoquées que pour être informées du projet et l'entériner. C'est une conception de la démocratie et de la consultation de la population qui nous semble périmée, digne de l'ancien monde tant décriée ces temps-ci. Cette conception nous oppose : représentants du peuple, vous vous estimez légitimes à faire « à sa place » tandis que nous souhaitons faire « avec ». Lors de la campagne électorale de 2014, votre programme promettait pourtant la démocratie participative... Vous lui tournez le dos aujourd'hui !*

*Nous voterons donc « Pour » tout en regrettant que, même sur un sujet consensuel, l'actuelle majorité continue de travailler seule, sans s'appuyer sur les commissions qui ne servent plus à grand-chose. »*

*Mme DELAISSE précise que pour ce projet, un comité participatif s'est réuni durant lequel Mr LEGRAS était présent. Il est étonnant qu'il ne soit pas intervenu ce jour-là pour participer et faire évoluer le projet.*

*Mme DELAISSE indique qu'à ce stade, aucune décision n'était actée et qu'il était tout à fait possible de faire évoluer le projet, objectif du comité participatif.*

*Mr LEGRAS indique qu'il n'était pas possible d'intervenir puisque le projet était déjà complètement ficelé.*

*Mme le Maire précise qu'il est difficile d'arriver en comité participatif sans aucun projet anticipé, ne serait-ce qu'au niveau financier et technique. Elle rappelle notamment que c'est ce qui est arrivé avec la précédente équipe municipale concernant le projet de nouvelle école. Lors de ce projet, les citoyens ont bien été concertés et ont pu faire remonter leurs desideratas. Cependant, au final, le projet n'a pas été réalisable puisque les dépenses n'avaient pas été suffisamment anticipées. Cette non-anticipation a d'ailleurs coûté plus de 380 000 euros de frais d'études pour ne pas aboutir.*

*Mme le Maire regrette fortement que ce genre de remarques arrive le jour du conseil et non en amont. Il est dommage que Mr LEGRAS ne profite jamais de ces comités pour s'y exprimer.*

*Mr CATHY précise que le lieu choisi n'est pas forcément le plus judicieux car beaucoup de riverains sont à proximité.*

*Mme DELAISSE explique que le sol déjà en dur a été privilégié pour diminuer les coûts. Le choix de la plateforme du Bois des Grès nécessiterait de couler une dalle de 300 m2 ce qui serait conséquent d'un point de vue budgétaire. Mme SELLEM indique qu'il a été préféré d'arriver sur un terrain de basket déjà existant dans un site dédié aux activités sportives (stade, terrains de basket et de hand) dans une zone sécurisée pour les utilisateurs.*

**Délibération n°18-061** : Sur proposition de Madame Axelle DELAISSE, Conseillère municipale, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve la demande de subvention à la région pour l'aménagement de structures sportives extérieures au stade.

**Délibération n°18-062** : Sur proposition de Madame Axelle DELAISSE, Conseillère municipale, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer un permis d'aménager et à signer toutes les pièces et actes relatifs à l'installation d'un city park au stade.

**Délibération n°18-063** : Sur proposition de Madame Axelle DELAISSE, Conseillère municipale, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature du marché d'installation d'un city park au stade

**Délibération n°18-064** : Sur proposition de Monsieur José DE ALMEIDA, Conseiller Municipal, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette autorisation.

*Mr CATHY demande des précisions car ne comprend pas ce système proposé. Mme le Maire répond que cela consiste à donner l'accord à IDF Mobilité pour conventionner avec des prestataires sur le territoire pour louer des vélos électriques durant 6 mois avec une option d'achat à terme. Ce dispositif permet donc aux Castelgometziens de bénéficier d'un service à moindre coût.*

**Ouverture de séance à 21H28. Reprise de séance à 21H34.**

**Délibération n°18-065** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la divagation des animaux et à l'exploitation de la fourrière animale et tout document s'y rapportant.

*Mr LEGRAS demande des chiffres statistiques et le coût exact de ce service. Mme le Maire précise que le coût annuel est de 1817.40 euros. Mme le Maire précise que nous n'avons pas le nombre d'interventions par an sur la commune mais qu'il sera demandé à l'organisme les statistiques de GOMETZ LE CHATEL. Il est précisé par ailleurs que les élus sont très satisfaits du service rendu.*

**Délibération n°18-066** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire Adjointe au cadre de vie, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve la demande de subvention pour la mise en sécurité et l'aménagement de la parcelle du bois des grès auprès du conseil départemental et autorise Madame le Maire à signer la convention d'aide financière liant le Conseil départemental et la Commune et tous les documents s'y rapportant.

*Mr CATHY demande en quoi consiste l'opération. Mme DARMON qu'il sera procédé à des abatages et élagages d'arbres pour la sécurité du public et explique que de plus nous avons du mal à éradiquer la renouée envahissante sur la parcelle. De ce fait, il est prévu de mettre des chèvres pour la manger. Par sécurité, il est nécessaire de clôturer cet espace.*

**Délibération n°18-067** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire Adjointe au cadre de vie, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve la modification du règlement municipal des cimetières de la commune de Gometz le Châtel.

**Délibération n°18-068** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire Adjointe au cadre de vie, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve la convention d'entente entre la commune de Gometz le Châtel et la commune de Palaiseau précisant les modalités de la gestion du service public d'assainissement sur la commune.

**Délibération n°18-069** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire Adjointe au cadre de vie, le

Conseil municipal, par **20 voix POUR**, prend acte du rapport annuel 2017 du SIAHVY sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

**Délibération n°18-070** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve la création d'un RAM intercommunal et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de création d'un RAM ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n°18-071** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve le projet de fonctionnement du RAM intercommunal, autorise la demande d'agrément du RAM intercommunal, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le projet de fonctionnement du RAM, la convention avec la CAF, ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du RAM intercommunal.

**Délibération n°18-072** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention du plan Mercredi avec le préfet de département; le directeur académique des services de l'éducation nationale et le directeur de la Caf et à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et demande à bénéficier des nouvelles dispositions relatives au plan mercredi : taux d'encadrement allégé et subvention de la CAF pour les heures nouvelles du mercredi.

*Mr LEGRAS demande combien d'enfants pourraient être concernés. Mme le Maire explique que depuis septembre, les chiffres avoisinent les 80 inscrits. Une information est relancée auprès des familles pour avoir plus d'enfants dès début janvier. Un service de pédibus est également instauré afin de pallier au retrait du bus le mercredi. 5 enfants en bénéficient actuellement. Des parents demandent à ce que le pédibus soit également proposé plus tard le matin. Pour le CDL, il est possible d'accueillir jusqu'à 120 enfants.*

**Délibération n°18-073** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, décide de la création d'un tarif « attractif » permettant l'accès à tous, pour l'accueil les mercredis matins en période scolaire de 7h45 à 12h00 et décide de fixer les tarifs pour les prestations scolaires et périscolaires. *L'objectif de la municipalité de faire bénéficier le maximum d'enfants de cet accueil.*

**Délibération n°18-074** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la rémunération des médecins auprès du Comité Médical et de la Commission de Réforme du CIG.

**Délibération n°18-075** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention pour le renouvellement de la mission de confection des paies avec le CIG.

**Délibération n°18-076** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention pour le renouvellement de la mission d'établissement des dossiers CNRACL par le CIG.

**Délibération n°18-077** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation à la prévoyance et tout acte en découlant et autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

**Délibération n°18-078** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022 du CIG grande couronne.

**Délibération n°18-079** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, décide d'approuver la Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

**Délibération n°18-080** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **20**

voix POUR, a élu Lucie SELLEM et Brice CAHAREL, membres délégués titulaires du S.I.C.O.V.V. ;

**Délibération n°18-081** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 20 voix POUR, a élu Isabelle SOREL pour représenter la commune au sein des instances du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

**Délibération n°18-082** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 20 voix POUR, a élu Cécile DUCHEMIN membre déléguée suppléante du S.I.A.H.V.V.

A l'issue des délibérations, Mme le Maire précise que concernant la délibération sur la CLECT en finances et après vérification, les documents annexes avaient bien été envoyés par mail du jeudi 13 décembre 2018 à 10h47. Malgré tout, cette délibération est reportée en février.

Le Maire précise qu'une décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Portant sur l'adoption d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le conseil est clos à 22H07

La séance est levée à 22H07

A Gometz le Châtel, le 17 décembre 2018.

Le Maire,

Lucie SELLEM.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Gometz-le-Châtel, Essonne. The stamp features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE GOMETZ-LE-CHATEL' and 'Essonne'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

